



Déclaration obligatoire d'activités

selon l'art. 15 de l'ordonnance sur l'application de garanties¹

Nom de la société et adresse:	
--	--

Nom de la personne responsable	
Numéro de téléphone fixe:	
Numéro de téléphone portable:	
E-Mail:	
Nom de la personne remplaçante:	
Numéro de téléphone fixe:	
Numéro de téléphone portable:	
E-Mail:	

¹ Ordonnance sur l'application de garanties du 21 mars 2012 (SR 732.12)



A) Descriptions des activités à déclarer obligatoirement selon l'annexe 2 de l'ordonnance sur l'application de garanties

Annonce concernant l'année civile: [YYYY]

1. Liste des activités exercées par votre société et mentionnées à l'annexe 2 de l'ordonnance sur l'application de garanties (position dans la liste, description approchante des biens):

2. Description de la nature et de l'étendue de ces activités (si possible en anglais):

3. Description exacte du lieu de production (emplacement, adresse, joindre éventuellement un plan de situation). Désignation des bâtiments / locaux où les activités déclarées se déroulent ou se sont déroulées:



B) Informations sur les limitations d'accès en cas d'inspection²

4.	Existe-t-il des raisons, comme des prescriptions de sécurité au travail ou la protection de secrets industriels, qui restreindraient l'accès aux locaux déclarés ci-dessus ou la consultation de documents par les inspecteurs ?		
	Prescriptions de sécurité au travail	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Protection des informations (par ex. données client, méthode de production, etc...):	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5.	Veuillez décrire les restrictions d'accès nécessaires de votre point de vue:		

Le/la signataire confirme avoir rempli la présente déclaration fidèlement et en toute conscience.

.....
Lieu et date

.....
Sceau de la société et signature

La déclaration dûment remplie et signée doit être envoyée jusqu'au 31 mars de chaque année civile aux adresses postale (1) ou électronique (2) ci-dessous

**(1) Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Section Safeguards
3003 Bern**

(2) sk@bfe.admin.ch

² Selon la section 7 de l'ordonnance sur l'application de garanties